

# Flexcard<sup>®</sup>

Diflufénicanil 500g/l - SC

HERBICIDE ANTI-DICOTYLÉDONES SÉLECTIF  
DES CÉRÉALES



**SAPEC**  
AGRO FRANCE

Flexcard<sup>®</sup> est  
autorisé sur  
sols drainés\*.



**Pour un désherbage à la carte,  
Flexcard<sup>®</sup>, votre meilleur atout !**

(\*) : décision de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du 22/10/2014.

PRODUITS À USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

# FLEXCARD® , l'herbicide clé de votre désherbage céréales

## ÉFFICACE SUR DICOTYLÉDONES, MAIS PAS SEULEMENT :

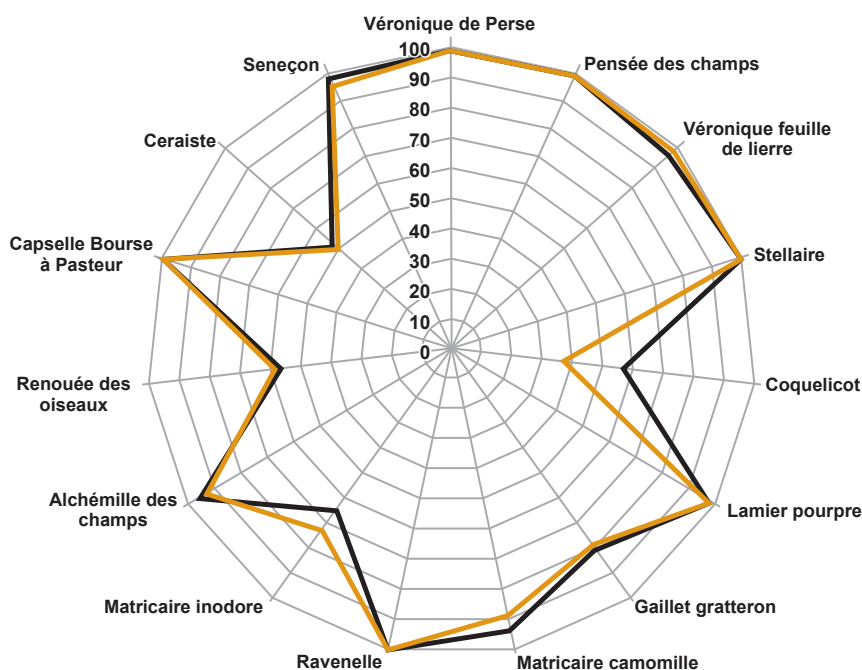
FLEXCARD® se présente sous la forme d'une suspension concentrée contenant du diflufénicanil dont l'efficacité herbicide sur de nombreuses dicotylédones est reconnue depuis longtemps. FLEXCARD® est un herbicide racinaire à large spectre, avec une action foliaire. La plupart des dicotylédones telles que mourons, véroniques, pensées et renoncules y sont sensibles. Il agit également sur certaines graminées (agrostis, vulpin, pâturin, etc.).

## UNE DOUBLE ACTION PRÉ-LEVÉE ET POST LEVÉE :

FLEXCARD® peut s'employer en pré et post-levée des mauvaises herbes, en pré-émergence ou post-émergence de la céréale. Une fois appliqué, il forme sur le sol un film superficiel et les adventices en germe vont entrer en contact avec la substance active par la tige et les racines. Sur les plantules déjà levées l'herbicide va directement pénétrer dans les feuilles. À chaque fois la conséquence sera la même : inhibition des zones méristématiques, blanchiment des tissus, mort et disparition de la plantule. La bonne persistance dans le sol du diflufénicanil va assurer un bon contrôle des levées échelonnées.

## FLEXCARD® contre les dicotylédones : un spectre d'action très large

FLEXCARD® est efficace contre de nombreuses plantes dicotylédones. En application avec des urées substituées (IPU<sup>1</sup>, CTU<sup>2</sup>), FLEXCARD® peut être préconisé à 0,250 l/ha en pré-levée ou post-levée précoce.



— Efficacité sur FLEXCARD à 0,250 L/ha  
— Efficacité sur FLEXCARD à 0,375 L/ha

<sup>1</sup> IPU : isoproturon  
<sup>2</sup> CTU : chlortoluron

Appliqué en prélevée des mauvaises herbes ou sur jeunes plantules, FLEXCARD® permet de lutter contre des dicotylédones mais aussi possède une certaine efficacité sur des graminées souvent présentes en cultures de céréales.

<b>MAMUT® (0,250 L/ha)</b>	Alchémille des champs	■	Stellaire	■
	Anthémis	■	Véronique feuilles de lierre	■
	Anthriscus	■	Véronique de perse	■
	Capselle Bourse à Pasteur	■	Gaillet gratteron	■
	Lamier pourpre	■	Matricaire camomille	■
	Mouron des champs	■	Matricaire inodore	■
	Myosotis	■	Céraiste	■
	Pensée des champs	■	Coquelicot	■
	Ravenelle	■	Renouée des oiseaux	■
	Séneçon commun	■		

■ Sensible / ■ Moyennement sensible / ■ Peu sensible




## Des complémentarités nombreuses pour un désherbage adapté à la parcelle

### COMPATIBILITÉ :

FLEXCARD® est compatible avec de nombreux produits : il est conseillé, en fonction de la flore adventice présente sur la parcelle, des époques de traitement considérées, de réaliser des associations avec un ou deux autres herbicides dont les modes d'action et les cibles sont complémentaires de ceux du FLEXCARD®. Il est indiqué dans le tableau ci-dessous des exemples de mélanges doubles ou triples, susceptibles de présenter des efficacités sur un très grand nombre d'adventices. Pour plus de conseils sur ces mélanges et sur les doses précises à utiliser, demander à votre conseiller technique habituel. Ces mélanges doivent en effet être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des officiels. Tous les mélanges sont réalisés sous l'entière responsabilité de l'opérateur.

Consulter le site : <https://ephy.anses.fr>

### DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS SONT POSSIBLES :

FLORE ADVENTICES	ÉPOQUE INTERVENTION	ASSOCIATIONS POSSIBLES*
 Dicotylédones seules	POST LEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Flexcard® + Metsulfuron</li> <li>&gt; Flexcard® + Tribenuron</li> <li>&gt; Flexcard® + Florasulam</li> <li>&gt; Flexcard® + MCPP + Ioxynil</li> </ul>
 Dicotylédones + Graminées	PRÉ + POST LEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Flexcard® + Isoproturon</li> <li>&gt; Flexcard® + Chlortoluron</li> <li>&gt; Flexcard® + Prosulfocarbe</li> <li>&gt; Flexcard® + Pendiméthaline (PENDITEC 400**)</li> <li>&gt; Flexcard® + Flufenacet + Pendiméthaline</li> </ul>
 Dicotylédones + Graminées	POST LEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Flexcard® + Flupyrsulfuron</li> <li>&gt; Flexcard® + Pinoxaden</li> <li>&gt; Flexcard® + Clodinafop</li> </ul>

(\*) Attention : propositions de mélanges basées sur la complémentarité des modes d'action et des cibles. Ce ne sont pas des préconisations (lire les étiquettes des produits concernés et consulter votre ATC habituel). Les mélanges sont réalisés sous l'entière responsabilité de l'opérateur. En cas de mélanges avec des urées substituées, isoproturon ou chlortoluron, veiller à respecter les quantités maximales annuelles autorisées précisées sur les étiquettes de ces produits (rappels des quantités maximales autorisées : isoproturon 1200 g/ha/an - chlortoluron: 1800 g/ha/an)

(\*\*) PENDITEC 400 (400g/l pendiméthaline) AMM n° 2130249 SAPEC AGRO H319 - H400 - H410

## Conditions d'emploi et recommandations <sup>3</sup>

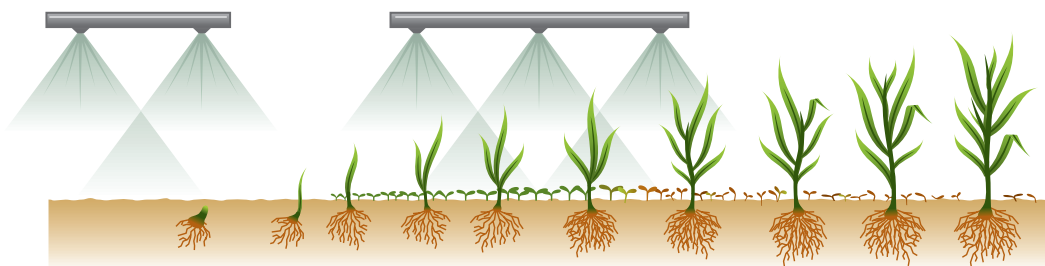
Pour une bonne réussite de l'emploi de FLEXCARD® veiller à réduire de façon optimale ou bien enfouir les résidus de la culture précédente. L'efficacité du produit sera favorisée par un lit de semis assez fin et humide, et des précipitations suivant l'application.

Bien agiter le bidon avant emploi. Verser directement FLEXCARD® dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, et mettre l'agitateur en marche. Compléter ensuite le remplissage de la cuve avec de l'eau claire. Le volume de bouillie conseillé est de 150 à 300 L d'eau/ha.

Une décoloration de la première feuille de la céréale peut éventuellement apparaître. Elle est réversible et n'affecte pas le rendement. Un semis bien homogène et régulier, à une profondeur de 3 cm dans un sol bien tassé diminue nettement le risque de décoloration. Un taux d'argile du sol supérieur à 30% ou un taux de matière organique supérieur à 4% peut diminuer fortement l'efficacité du traitement. **Ne pas appliquer FLEXCARD® au stade pointant de la céréale**, se référer au schéma ci-dessous.

3) Avant toute utilisation il convient de lire attentivement l'étiquette qui seule fait foi.

Périodes d'applications en pré ou post-automne et en sortie d'hiver :



Pré-émergence

Post-émergence jusqu'au stade BBCH29 (fin tallage) de la céréale

### CULTURES DE REMPLACEMENT

Il est recommandé de ne pas implanter de culture dicotylédone en tant que culture de remplacement d'une culture traitée avec FLEXCARD®. Il est possible d'implanter des céréales de printemps ou du maïs, à condition d'effectuer un labour du sol avant le semis. Ne pas implanter de colza.

### CULTURES SUIVANTES

Si on sème du colza après la récolte des céréales, il faut effectuer un labour du sol. Il peut apparaître une décoloration des cotylédons, qui n'affectera pas le développement ultérieur du colza. On peut semer des engrais verts après avoir effectué un labour du sol d'une profondeur de 10-15 cm.

### GESTION DU RISQUE DE RÉSISTANCE

FLEXCARD® ne fait pas partie des inhibiteurs de l'ALS mais est classé dans le groupe F1 selon le classement HRAC. L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles chimiques ayant des modes d'action différents.

## Fiche technique produit - Mentions légales

FLEXCARD® 500 g/l diflufenicanil - AMM n°2130069  
Détenant d'homologation : SAPEC AGRO (Portugal).  
FLEXCARD : marque déposée SAPEC AGRO.

### DOSES ET USAGES AUTORISÉS

maximum par culture, la ZNT et le délai de rentrée dans la parcelle traitée (DR). **Il est basé sur le nouveau catalogue des usages. C'est désormais ce dernier qui fait foi : si votre étiquette indique l'ancienne version, ne pas la prendre en compte et vous référer à celle ci-dessous.**

Libellé de l'usage	Cultures associées pour le produit	Dose L/ha homologuée*	Dose L/ha conseillée	Stade application	Sade max. d'application	Nbre maximum d'apports	DR**	ZNT*** Bordures de points d'eau	DVP****
Blé désherbage	Blé tendre d'hiver	0,250	0,25	En pré-levée ou en post-levée de la céréale.  Ne pas appliquer au stade pointant de la céréale.	En respectant le stade limite d'application on respecte les LMR	1	6 heures	20 m	Oui
	Blé tendre de printemps	0,375						5 m	-
	Blé dur d'hiver	0,250						20 m	Oui
	Blé dur de printemps	0,375						5 m	-
	Triticale	0,250						20 m	Oui
	Epautre	0,250						20 m	Oui
Orge désherbage	Orge d'hiver uniquement	0,250					20 m	Oui	
Seigle désherbage	Seigle d'hiver	0,250						20 m	Oui
	Seigle de printemps	0,375						5 m	-

\* Si applications fractionnées : ne pas dépasser la dose autorisée. \*\* DR : Délai de rentrée dans la parcelle traitée. \*\*\* ZNT : zone non traitée. \*\*\*\* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

### TOXICOLOGIE :



ATTENTION !

- H400 :** Très toxique pour les organismes aquatiques.  
**H410 :** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH208 :** Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
**P102 :** Tenir hors de portée des enfants.  
**P260 :** Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.  
**P273 :** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P391 :** Recueillir le produit répandu.  
**P501 :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### CONDITIONS D'EMPLOI :

**SP1 :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

**Spe3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur céréales de printemps et de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour des applications sur céréales d'hiver.

**Spe3 :** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages sur céréales d'hiver.

**Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 heures.**

**Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.**

## CONDITIONNEMENTS :

**Palette 1L : 600 L - 50x (12x1L)**

**Palette 5L : 800 L - 40x (4x5L)**

Élimination des emballages vides : les bidons vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR.



## IMPORTANT:

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.

Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.



Fabrication dans l'usine de Sétúbal Portugal

**SAPEC AGRO FRANCE S.A.S.**

Immeuble Odyssee  
2-12 rue du chemin des Femmes  
91300 MASSY



Contact FRANCE :

Tél : 01 69 53 98 89

Site web : [www.sapecagro.fr](http://www.sapecagro.fr)

Plus d'informations grâce au code Flash placé sur le bidon : accès direct depuis votre smartphone à la fiche de sécurité (FDS) et à la fiche technique du produit.

